

Le gouvernement du Canada a soutenu les efforts de l'industrie canadienne afin que les fils et les tissus canadiens fassent l'objet du même traitement que les tissus et les fils américains en vertu de la TDA. Le Canada continue de surveiller de près la mise en œuvre de cette loi.

Électricité

Dans le rapport Cheney sur la politique américaine de l'énergie, l'administration américaine souscrit à l'accroissement des échanges transfrontières d'électricité et se prononce en faveur d'une réforme des mécanismes américains qui ont une incidence sur le commerce. Des changements à la loi américaine sur l'énergie et l'établissement de normes de sécurité obligatoires en matière d'électricité pourraient toutefois soulever des questions importantes sur le commerce de l'électricité. Le Canada insiste pour que l'élaboration de futures normes éventuelles et la mise sur pied d'un organisme de sécurité et d'autoréglementation indépendant, piloté par l'industrie, soient effectuées conjointement par les autorités américaines et canadiennes. La version actuelle du projet de loi reflète d'ailleurs cette approche. Le Groupe de travail Canada-États-Unis chargé d'enquêter sur la panne d'électricité du 14 août formulera, au printemps 2004, des recommandations qui pourraient avoir une incidence sur les échanges transfrontières d'électricité.

Le Canada demeure préoccupé par certaines dispositions prises au niveau des États sur la quantité minimale d'énergie renouvelable. En effet, certaines d'entre elles pourraient exclure des sources d'énergie renouvelable d'origine canadienne, notamment l'hydroélectricité, ce qui risque d'entraver l'accès du Canada au marché américain. En l'absence d'une législation fédérale assurant un traitement équitable des sources d'électricité renouvelables canadiennes et américaines, les États américains pourraient prendre des mesures incompatibles avec les accords commerciaux en vigueur. Le Canada a déployé des efforts pour défendre ses intérêts et pour sensibiliser les États-Unis, d'une part, à l'existence d'un marché de l'électricité nord-américain et, d'autre part, aux effets qu'auraient des mesures discriminatoires sur ce marché, qui iraient par ailleurs à l'encontre de nos objectifs communs en matière d'environnement et de sécurité énergétique. Cette restructuration du secteur pourrait faire surgir de nouveaux risques pour les exportateurs canadiens d'électricité sur le marché américain; toutefois, elle ouvre aussi de nouveaux débouchés commerciaux par la création de nouveaux marchés et de nouvelles structures de marché, par

l'innovation en matière de services ainsi que par une demande croissante d'énergie.

Subventions à la construction d'un pipeline

Le Canada s'inquiète de certaines propositions de subventions à la construction d'un nouveau pipeline qui permettra d'acheminer le gaz naturel de la baie Prudhoe, en Alaska, aux 48 États « contigus ». Tout prix plancher ou garantie de prêt à l'industrie aurait une incidence sur les implications économiques du tracé du pipeline, fausserait les marchés de l'énergie et aurait une incidence négative sur les projets canadiens dans le delta du Mackenzie.

Le Canada souhaite voir se concrétiser le projet d'exploitation du gaz naturel en Alaska et est, par nécessité, partenaire de ce projet, étant donné que tout pipeline reliant l'Alaska aux 48 États contigus doit transiter par le Canada. Toutefois, c'est au secteur privé de décider en bout de ligne de la nature du pipeline et du moment où il conviendrait de le construire. Le Canada estime également que le secteur privé est le mieux placé pour décider de son tracé, étant entendu que ce dernier serait soumis à des procédures d'examen réglementaire et environnemental. L'administration Bush a également adopté une position neutre relativement au tracé du projet de pipeline en Alaska.

SURVEILLANCE DES FAITS NOUVEAUX TOUCHANT LES INTÉRÊTS DU CANADA

Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture

Le Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture (CCCA) a été créé à l'issue du Protocole d'entente de 1998 entre les gouvernements du Canada et des États-Unis concernant certains secteurs du commerce agricole. Le CCCA est un cadre permanent qui vise à améliorer la gestion des relations bilatérales sur l'agriculture. Plus précisément, il instaure un mécanisme étendu d'alerte rapide et de consultation pour résoudre les problèmes émergents dès leur apparition. Le CCCA se réunit tous les six mois sous la forme d'une tribune de haut niveau où s'échangent des points de vue dans la perspective de renforcer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis dans le secteur agricole. Il facilite la collaboration et la coordination sur des questions agricoles, comme par exemple le commerce et l'accès au marché des produits agricoles, et les mesures sanitaires et phytosanitaires.